Mouvement des Entreprises de France

Climat : fumée blanche pour les objectifs climatiques européens

Publié le 27 avril 2021

Parlement européen et Conseil ont trouvé, le 21 avril, un accord sur les objectifs climatiques de l'UE : réduction nette des émissions « d'au moins 55 % » en 2030 par rapport à 1990, et neutralité climatique en 2050.

Juridiquement contraignants, ces objectifs orienteront les futures législations climatiques. De nombreux textes législatifs sont en effet attendus d'ici l'été parmi lesquels : taxe carbone aux frontières, révision du système ETS, règlement sur la répartition de l'effort ou encore révision des directives sur la taxation de l'énergie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, le sommet des dirigeants sur le climat s'est tenu les 22 et 23 avril, à l'initiative du président américain Joe Biden. Y participaient Emmanuel Macron, Angela Merkel, Ursula von der Leyen, Charles Michel, le Président chinois et russe ou encore les premiers ministres japonais, italien, canadien et britannique. Chacun a rappelé ses engagements climatiques à sept mois du lancement de la COP26 à Glasgow.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles